

BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté par la municipalité le 05 février 1999.

"D'azur, à deux fers de lance adossés, mis en fasce, touchant les bords de l'écu et joints par un bâton, le tout d'argent et accompagné en chef et en pointe d'une rose du même, coupé de l'un à l'autre".

TOPONYMIE :

Nom d'origine gauloise "Nouientos" signifiant le nouveau lieu défriché. Le déterminant Vendin a été ajouté lors de la fusion des deux villages permettant ainsi de différencier Neuilly le Vendin des autres Neuilly de France. Il vient également du gaulois "Vindo" qui signifie blanc, dans le sens de terres plus calcaire ou plus caillouteuses.

NEUILLY-LE-VENDIN

EXPLICATIONS :

L'azur indique la présence de plusieurs cours d'eau dont la rivière Mayenne, le ruisseau de Vendin et celui du Doitineau. Cette couleur rappelle aussi celles de l'ancienne province du Maine à laquelle se rattache Neuilly-le-Vendin.

La rose est l'une des représentations symboliques de la Vierge qui la sainte patronne du village sous le vocable de la Nativité.

La double pointe de lance réunie permet de représenter le peuplement ancien du village ainsi que l'atteste la découverte de sarcophages en calcaire coquillier. Ils sont d'origine gauloise.

La multiplication par deux de la pointe de lance et de la rose permet de rappeler que le village actuel est le résultat d'une ancienne fusion entre Neuilly et le Vendin. Cette fusion étant aujourd'hui si indissociable qu'elle justifie le mélange des couleurs dans cette distribution particulière qu'est le coupé de l'un à l'autre.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur afin d'honorer l'activité agricole de la commune.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en caractères majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

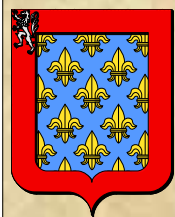
L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur les roses et les pointes de lance.

Le coupé n'a pas d'ombre parce qu'il s'agit de la couture de deux pièces juxtaposées, comme on le fait avec un patchwork ; il n'y a pas d'épaisseur donc pas d'ombre.

Le terme de l'un à l'autre signifie que les couleurs de champ et des meubles d'un côté de la coupure sont reportées à l'inverse de l'autre côté.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Neuilly-le-Vendin a été réalisé en s'inspirant des couleurs du Maine qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Neuilly-le-Vendin n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.